

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA VILAINE

Arrêté préfectoral du 2 juillet 2015



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021



PREAMBULE

Un SAGE est un document de planification visant à atteindre des objectifs de bon état pour la ressource en eau dans sa globalité (cours d'eau, pièces d'eau, nappes souterraines et milieux humides), et ceci à l'échelle d'un territoire cohérent d'un point de vue hydraulique. Un projet de SAGE s'appuie à la fois sur une logique de bassin versant et de développement local.

Le SAGE est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la commission locale de l'eau (CLE). Celle-ci est présidée par un élu local et se compose de trois collèges : les collectivités territoriales, les usagers (agriculteurs, industriels, propriétaires fonciers, associations, etc.) ainsi que l'Etat et ses établissements publics.

Le territoire du SAGE de la Vilaine regroupe, sur près de 11 000 km², 515 communes sur 6 départements et 2 régions. L'EPTB Vilaine est la structure porteuse de ce SAGE.

Le SAGE de la Vilaine a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 2 juillet 2015 et s'articule autour de 14 chapitres :

- ✓ Les zones humides
- ✓ Les cours d'eau
- ✓ Les peuplements piscicoles
- ✓ La baie de Vilaine
- ✓ L'altération de la qualité par les nitrates
- ✓ L'altération de la qualité par le phosphore
- ✓ L'altération de la qualité par les pesticides
- ✓ L'altération de la qualité par les rejets de l'assainissement (EU et EP)
- ✓ L'altération des milieux par les espèces invasives
- ✓ Prévenir le risque d'inondations
- ✓ Gérer les étiages
- ✓ L'alimentation en eau potable
- ✓ La formation et la sensibilisation
- ✓ Organisation des maîtrises d'ouvrage et territoires

Ces chapitres regroupent 44 orientations, elles-mêmes déclinées en 210 dispositions inscrites dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), auquel les décisions administratives et les documents d'urbanisme doivent être compatibles. Le règlement, quant à lui, comprend 7 articles opposables aux tiers et aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau.

Le présent document a pour objet de faire un bilan de l'activité de la CLE sur l'année 2021 et sur les perspectives de l'année 2022, conformément à l'article R212-34 du Code de l'Environnement. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au préfet de chacun des départements intéressés, au préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin concernés.

LA VIE DE LA CLE

I. ORDRES DU JOUR DES RÉUNIONS

La CLE s'est réunie 5 fois en 2021, avec les ordres du jour suivants :

- ◆ CLE du 19 mars :
 - Installation de la CLE
 - Présentation du SAGE de la Vilaine
 - Approbation des règles de fonctionnement
 - Élections : président, vice-président, commission permanente
 - Appel à candidatures pour le comité d'estuaire
 - Validation du rapport d'activités 2020

- ◆ CLE du 17 mai :
 - Validation du compte-rendu de la CLE du 19 mars
 - Élection d'un membre à la CP – Collège des usagers
 - Consultation sur le SDAGE Loire Bretagne, le Programme de Mesures (PDM) et le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

- ◆ CLE du 9 juillet :
 - Validation du compte-rendu de la séance du 17 mai
 - Validation du rapport sur le taux d'étagement
 - Intervention de la DREAL Bretagne sur la politique captages prioritaires et sur la stratégie régionale captages
 - Point sur la mission Qualité d'eau menée par l'EPTB Vilaine
 - Étude sur les pesticides au niveau du captage de Férel, menée par l'EPTB Vilaine

- ◆ CLE du 8 octobre :
 - Validation du compte-rendu de la séance du 9 juillet
 - Bilan des inventaires cours d'eau
 - Têtes de bassin versant : présentation et validation de la carte
 - Gestion quantitative : introduction à la thématique (Agence de l'Eau) et présentation de l'étude menée par l'EPTB
 - Points divers

- ◆ CLE du 10 décembre :
 - Validation du compte-rendu de la CLE du 8 octobre
 - Gestion quantitative – étude Hydrologie Usages Milieux Climat
 - Orientations 2022 de la CLE
 - Intervention du Président de l'EPTB, structure porteuse du SAGE
 - Comité de pilotage du PAPI 3 : avancement des actions et validation d'un avenant
 - Points divers

La Commission Permanente s'est, elle, réunie 6 fois. L'ordre du jour de ces réunions étaient les suivants :

- ◆ CP du 20 avril :
 - Avis de la CLE sur le projet de mise à 2x2 voies RN164 Merdrignac Ouest
 - Retours sur le fonctionnement sur les avis de la CLE
 - Préparation de la CLE du 17 mai
 - Stage sur le bilan du SAGE
 - Prévisionnel des CLE

- ◆ CP du 18 juin :
 - Validation du CR du 20 avril
 - Planning des réunions
 - Point sur les inventaires de cours d'eau
 - Méthodologie de validation des inventaires de zones humides
 - Avis de la CLE :
 - Projets de SDAGE, PDM et PGRI
 - Porté à connaissance sur la restauration de la continuité écologique à La Gacilly
 - Régularisation du plan d'eau d'Aleth
 - Projet de Bridor 3
 - Préparation de la CLE du 9 juillet

- ◆ CP du 10 septembre :
 - Validation du CR du 18 juin
 - Préparation de la CLE du 8 octobre
 - Avis de la CLE :
 - ISDI Orgères
 - Inventaires communaux de zones humides
 - Modification du PLUi de Bretagne Porte de Loire Communauté
 - Extensions de STEP : Saint-Thurial, La Chapelle-Bouëxic, Romillé
 - Modification du PLU de Saint-Jean-sur-Vilaine
 - Stage Bilan du SAGE
 - Points divers

- ◆ CP du 15 octobre :
 - Validation du CR du 10 septembre
 - Planning des réunions
 - Avis de la CLE :
 - RD775 - aménagement Le Croizo / Kergounioux
 - Compléments à l'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de la carrière de Pont Monvoisin
 - Préparation de la CLE du 10 décembre
 - Procédure de révision du SAGE
 - Points divers

- ◆ CP du 26 novembre :
 - Validation du CR du 15 octobre
 - Avis de la CLE :
 - Programme d'actions – captage de Saffré
 - Compléments à l'autorisation environnementale relatif au projet Bridor 3 à Liffré
 - Éléments : arrêté cadre sécheresse 56 + continuité écologique à La Gacilly
 - CCTP pour la révision du SAGE (état des lieux et diagnostic)
 - Révision du SAGE : prospective et concertation
 - CLE du 3 février 2022
 - Programmes bassins versants
 - Courrier au Préfet 22
 - Points divers

- ◆ CP du 13 décembre :
 - Validation du CR du 26 novembre
 - Avis de la CLE :
 - Compléments à l'autorisation environnementale pour le projet BRIDOR 3 (35)
 - Projet d'arrêté cadre sécheresse du Morbihan
 - Autorisation environnementale pour la ZAC du Feuil à Melesse (35)

- Ouverture d'une sablière à Soudan
- Déclaration pour l'extension d'une retenue d'irrigation au lieu-dit Coïisma sur Conquereuil
- Points divers

Le Comité d'Estuaire, instance territoriale de la CLE, s'est réuni à 2 reprises :

- Comité de gestion du barrage du 17 juin
- Comité estuaire du 30 septembre

II. INSTRUCTION DES DOSSIERS

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

L'EPTB Vilaine, en tant que secrétariat technique de la CLE, accompagne les collectivités dans l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme.

D'autre part, en mars 2021, le secrétariat de la CLE a organisé une réunion d'interconnaissance avec les services urbanismes des DDTM 44, 56 et 35 afin de travailler en cohérence sur la thématique de l'eau dans les documents d'urbanisme du territoire.

Le secrétariat technique a également élaboré, sur sollicitation, les notes d'enjeux pour le PLU de la commune de Beignon et le SCoT d'Arc Sud Bretagne.

DOSSIERS TRANSMIS À LA CLE POUR INFORMATION :

En vertu de l'article R214-37 du Code de l'Environnement, la Commission Locale de l'Eau reçoit copie de tous les récépissés des opérations soumises à déclaration. En 2021, la CLE du SAGE Vilaine a reçu 180 récépissés de déclarations.

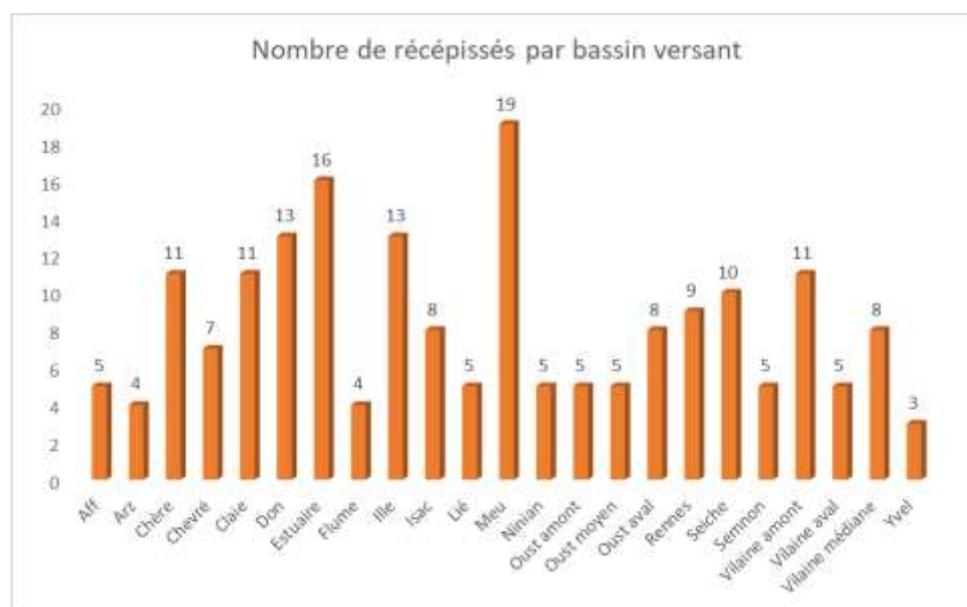
Parmi ces dossiers, un relevait du régime d'autorisation (pour 3 rubriques) et n'a pas été soumis préalablement à la CLE pour avis, ce qui s'explique par le fait que c'est l'autorité administrative qui a été à l'initiative de l'arrêté préfectoral en vue de faire réaliser les études et travaux par le pétitionnaire.



La nouvelle rubrique de la nomenclature visant à simplifier la restauration des cours d'eau a été mobilisée à sept reprises. Pour les 2 dossiers permettant la destruction de zones humides, cela concerne une superficie totale de 7900m². La plupart des 63 dossiers sur la gestion des eaux pluviales concerne la création de lotissements.



Des récépissés sont reçus sur tous les sous bassins versants du SAGE, mais en quantité hétérogène. Les départements ligériens sont les plus concernés, avec l'Estuaire de la Vilaine, le Meu et l'Ille. Le Morbihan et les Côtes d'Armor recensent moins de récépissés par sous bassin.



DOSSIERS SOUMIS À LA CLE POUR AVIS :

Sur les 48 dossiers soumis à la CLE en 2021, 7 ont reçu un avis de non-conformité au SAGE, dont deux à deux reprises. 12 dossiers ont reçu un avis de non-compatibilité et 2 autres étaient incomplets pour qu'un avis éclairé puisse être donné au regard du SAGE. Les séances de la CLE du 17 mai et de la Commission Permanente du 18 juin ont permis la rédaction d'un avis détaillé sur le SDAGE (avis réservé), le PDM (pas d'avis) et le PGRI (avis favorable). Pour les inventaires zones humides et cours d'eau, les avis sont regroupés par bassin versant pour les cours d'eau et par lots de communes ayant envoyé leurs éléments pour les zones humides. Enfin, la modification du SCoT de Nantes / Saint-Nazaire concernant uniquement Nantes, la CLE a indiqué que ce dossier ne concernait pas le territoire d'application de son SAGE.



Les motifs de non-conformité observés sont liés aux articles 1 (interdiction de destruction des zones humides), 5 (interdiction de remplissage des plans d'eau en période d'étiage) et 7 (interdiction de création de plans d'eau) du règlement.

Pour ce qui concerne les dossiers ayant reçu un avis de non-compatibilité, ceux-ci l'ont été sur les motifs suivantes :

- Impact sur les zones humides,
- Impact sur les cours d'eau,
- Acceptabilité du milieu récepteur et des infrastructures d'assainissement par rapport à l'urbanisation,
- Continuité écologique,
- Gestion des eaux pluviales

La liste des avis est fournie en annexe du présent rapport.

LES TRAVAUX DE LA CLE

I. RENOUELEMENT DES INSTANCES

Un arrêté préfectoral cadrant la composition de la nouvelle CLE a été pris le 26 novembre 2020. La sous-préfecture de Redon a ensuite lancé une consultation de tous les organismes et collectivités ciblées dans cet arrêté afin qu'ils désignent leurs représentants. Une fois ces désignations actées, le Préfet d'Ille-et-Vilaine a pris un arrêté nominatif de composition de la CLE du SAGE Vilaine, le 18 mars 2021.

À la suite des élections départementales et régionales de juin 2021, ces instances ont été amenées à désigner leurs représentants au sein de la CLE. Un arrêté modificatif de la composition de la CLE, concernant ces 8 structures uniquement, et pour les représentants qui ont changé, a été pris le 17 novembre 2021.

La Commission Locale de l'Eau s'est installée le 19 mars 2021 sous la présidence du sous-préfet de Redon et a élu M. Michel DEMOLDER en tant que président et M. Stéphane ROUAULT en tant que vice-président.

Lors de cette séance d'installation du mois de mars, la Commission Permanente composée à présent de 12 membres a été renouvelée :

- Collège des élus : M. Michel DEMOLDER (SMG 35), M. Stéphane ROUAULT (Ploërmel Communauté), M. Pascal HERVÉ (Rennes Métropole), M. Fabrice SANCHEZ (Atlantic'Eau), M. Ludovic BROSSARD (Rennes), Mme Aude DE LA VERGNE (Vitré communauté).
- Collège des usagers : Mme Pauline PENNOBER (Eau et Rivières de Bretagne), Mme Françoise LACHERON (Bretagne Vivante), M. Erwann ETRILLARD (Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine), M. Stéphane ROZÉ (Agrobio 35).
- Collège des représentants de l'État : un représentant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et un représentant des MISEN (Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature).

Le travail de refonte partielle des règles de fonctionnement de la CLE a été finalisé, en reprenant les conclusions de l'étude sur la gouvernance de la CLE menée par Sophie ALLAIN en 2019 et les retours de la CLE du 11 février 2020. Les nouvelles règles ont été proposées à la CLE du 19 mars 2021 et validées à l'unanimité.

II. PRINCIPAUX TRAVAUX POUR LA MISE EN OEUVRE DU SAGE

ÉTUDE DE PRÉFIGURATION DE LA GESTION QUANTITATIVE

Le SAGE Vilaine révisé, validé en 2015, identifie des sous-bassins prioritaires vis-à-vis de l'étiage et prévoit, notamment sur ces sous-bassins, d'actualiser les débits d'objectif d'étiage en tenant compte des débits biologiques et de quantifier les volumes prélevables (dispositions 170 et 173). La sensibilité à l'étiage des sous-bassins prioritaires a été identifiée par une étude besoins-ressources réalisée sur le bassin de la Vilaine en 2012 dans le cadre de la révision du SAGE.

Sur le bassin de la Vilaine, on observe également des étiages aussi sur d'autres sous-bassins. Cette situation peut être liée à :

- des caractéristiques naturelles : géologie, pluviométrie ;
- des caractéristiques anthropiques : modification du régime hydrologique lié à l'aménagement hydraulique, en particulier en têtes de bassin, présence de plans d'eau, prélèvements qui peuvent être importants localement.

Lors de sa séance du 11 février 2020, la CLE avait validé la méthodologie à mettre en œuvre pour acquérir les connaissances principales nécessaires avant de prioriser les sous bassins versants sur lesquels une

analyse plus fine pourra être menée. L'EPTB Vilaine a donc engagé l'étude de préfiguration à l'échelle du bassin de la Vilaine pour identifier les bassins en tension pour la gestion quantitative et définir la méthode d'analyse à mettre en œuvre.

En décembre 2021, le prestataire a présenté les résultats de cette étude, permettant d'identifier les bassins en tension pour la gestion quantitative. Parmi ces bassins, la Commission Locale de l'Eau a acté le choix du territoire du Semnon pour tester la méthode Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) avant de décliner ce type d'études aux autres territoires.

PROJETS DE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE), PROGRAMME DE MESURES (PDM) ET PLAN DE GESTION DES RISQUES INONDATIONS (PGRI) LOIRE-BRETAGNE

Le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, le SDAGE Loire-Bretagne, définit la stratégie à appliquer pour les années 2022 à 2027 pour retrouver des eaux en bon état. Le programme de mesures identifie les actions nécessaires à mettre en œuvre sur six ans pour satisfaire aux objectifs environnementaux définis par le SDAGE, à savoir l'atteinte du bon état des eaux et la satisfaction des objectifs associés aux zones protégées concernant la baignade et la conchyliculture.

Le Comité de Bassin Loire-Bretagne a approuvé les projets de SDAGE et de PDM 2022-2027. Ces projets ont ensuite été soumis pour avis aux Commissions Locales de l'Eau du bassin, entre le 1^{er} mars et le 1^{er} juillet.

Une analyse détaillée de ces documents a été établie, afin d'identifier :

- Les dispositions nécessitant des compléments ou modifications pour l'atteinte du bon état des masses d'eau
- Les dispositions ayant un impact sur le SAGE de la Vilaine, car celui-ci doit être compatible au SDAGE.

La séance plénière de la CLE du 17 mai a été dédiée à ce sujet. L'Agence de l'Eau a présenté les projets de SDAGE et de PDM, et la Commission Locale de l'Eau s'est penchée sur les observations et demandes à formuler. La Commission Permanente du 18 juin a finalisé l'avis qui a ensuite été transmis au comité de bassin. Pour une meilleure prise en compte de l'ensemble de ces remarques, la CLE a conclu à un avis réservé sur le projet de SDAGE et ne s'est pas prononcée sur le projet de PDM.

Le PGRI, élaboré par les services de l'État, est lui opposable à l'administration et à ses décisions. Il a une portée directe sur les documents d'urbanisme et les décisions administratives dans le domaine de l'eau. Le PGRI prescrit de nombreuses obligations pour les stratégies locales de gestion des risques d'inondation. Le projet de PGRI 2022-2027 a été analysé et présente peu d'évolutions par rapport au précédent. La CLE a émis un avis favorable sur ce projet.

OUTIL « SYSMA »

L'EPTB a déployé, sur l'Unité Vilaine aval pour lequel il a la compétence Gestion des Milieux Aquatiques, la mise en place d'un outil de suivi des travaux en milieux aquatiques. Cet outil, appelé SYSMA, a vocation à être décliné sur l'ensemble du bassin versant, en application de la disposition 47 du SAGE Vilaine. Les évolutions prévues sur la suite dont une amélioration des bases de données pour améliorer sa prise en main et son déploiement sur les nouvelles unités de gestion de l'EPTB. L'intégration de SYSMA permettra un suivi plus opérationnel de l'avancement des actions des opérateurs de bassin versant.

INVENTAIRES DE COURS D'EAU

Les inventaires de cours d'eau des bassins du Meu et de Rennes ont été finalisés au printemps 2021 avant présentation pour validation lors de la Commission Permanente du 18 juin.

Au total, ce travail aura mobilisé une personne en régie à temps plein pendant 8 ans et un budget de 436 000 € pour les prestations. Il a été subventionné à 50% par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et à 30% par les Régions Bretagne et Pays de la Loire. Il a conduit à une densification du réseau hydrographique de 20 à 30% selon les secteurs, passant d'un linéaire total de 12 500 à 16 000 km sur le bassin de la Vilaine qui s'étend sur 11 000 km². Ces conclusions ont été présentées en CLE du 8 octobre.

Une harmonisation reste maintenant à établir pour les mises à jour de ces inventaires, en cas d'oublis, d'erreurs ou de travaux pouvant impacter leur localisation.

DÉLIMITATION DES TÊTES DE BASSIN VERSANT

Les têtes de bassin versant sont des zones qui correspondent aux bassins d'alimentation des petits cours d'eau. Situées à l'amont des réseaux hydrographiques, les têtes de bassin jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement global du bassin versant et de son réseau hydrographique et constituent son capital hydrologique. La disposition 17 du SAGE de la Vilaine, « Mettre à jour la cartographie des têtes de bassin », demandait la réalisation de la cartographie de ces territoires à enjeux.

Une méthode cartographique pour établir la cartographie des têtes de bassins a été élaborée et testée sur le bassin de la Vilaine. Elle s'appuie sur la définition donnée dans le SDAGE et est similaire à celles utilisées sur d'autres SAGE du bassin Loire Bretagne.

À la suite de la validation des inventaires de cours d'eau, cette méthode cartographique a été appliquée à l'intégralité du bassin versant de la Vilaine, permettant de faire ressortir que 73,5% du territoire est concerné. Ce résultat est équivalent à ce qui est observé sur d'autres territoires. Il s'explique par une forte densité du « chevelu », liée aux caractéristiques topographiques et géologiques du bassin.

La Commission Locale de l'Eau, lors de sa séance du 8 octobre, a validé cette cartographie, ouvrant la voie à d'autres actions à mener (priorisation, intégration dans le SAGE, mise en œuvre d'actions intégratrices par les opérateurs sur ces territoires, etc.) pour reconquérir ces milieux.

PROGRAMMES D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS – PAPI 3

Le PAPI « Vilaine » 2020-2025 a été signé le 10 novembre 2020. Il a vocation à améliorer la connaissance et la conscience du risque, prévenir les inondations, améliorer la gestion de crise, prendre en compte le risque dans l'urbanisme et l'aménagement, réduire la vulnérabilité, ralentir les écoulements et gérer les ouvrages de protection.

Lors de la CLE de décembre, l'EPTB et ses partenaires ont présenté l'avancement des actions inscrites au PAPI, et le projet d'avenant simple contenant essentiellement la réévaluation financière de quelques actions, l'inscription de nouvelles actions faisant suite à des actions terminées ou en cours de finalisation a été validé.

MISSION « SUMI DE LA QUALITÉ DE L'EAU »

En 2021, l'EPTB Vilaine a réalisé un état des lieux complet des différents réseaux de mesures de la qualité de l'eau existants sur le territoire, présenté à la CLE en juillet. Avec la prise de compétence GEMA sur la partie amont de la Vilaine, l'EPTB a été amené à se positionner sur une stratégie sur les données de qualité d'eau. Les orientations consistent à poursuivre l'acquisition des données dans le cadre de suivis de qualité, travailler sur une base de données à l'échelle du territoire et valoriser les données pour une meilleure appropriation.

Pour leur mise en œuvre, ces travaux s'échelonneront sur les prochaines années.

ÉTUDE « PESTICIDES » SUR L'AIRE D'ALIMENTATION DE LA PRISE D'EAU DU DRÉZET

À la demande du préfet du Morbihan, l'EPTB de la Vilaine a réalisé un état des lieux sur la contamination par les pesticides de la prise d'eau qu'il exploite à Férel (56), en agrégeant les données des différents producteurs et

étudié la contamination de l'eau pour 183 substances chimiques (pesticides et leurs métabolites), 329 000 résultats d'analyses pour 2017-2020 sur 145 points du bassin.

En conclusion, sur les 183 substances étudiées, 36 ont été détectées au moins une fois dans les eaux brutes qui alimentent la prise d'eau du Drézet. Les résultats obtenus mettent en avant la présence quasi généralisée de certains métabolites de pesticides dans le bassin de la Vilaine (Métolachlore ESA, Métolachlore OXA et AMPA). Enfin, la contamination la plus importante par l'emprise géographique et par la proportion de déclassements est due à la présence d'un métabolite de l'herbicide S-métolachlore : le métolachlore ESA.

À la suite de la présentation en CLE de juillet de ces éléments, la CLE a saisi le dispositif de pharmacovigilance de l'ANSES pour savoir s'il était prévu un réexamen du statut pertinent du métabolite Métolachlore-ESA et s'il était prévu des restrictions d'usage du S-Métolachlore afin de limiter les risques de contamination du milieu naturel par cette molécule.

La CLE a reçu en septembre une réponse de l'ANSES sur sa sollicitation sur la contamination au S-métolachlore. L'agence indique que jusqu'à présent, aucune alerte n'avait été émise par les partenaires au niveau national sur le métolachlore et qu'il n'est pas prévu de revoir le statut pertinent du métabolite Métolachlore-ESA. L'ANSES complète son courrier en précisant qu'elle travaille actuellement à des prescriptions d'usage du S-métolachlore devant être publiées d'ici fin 2021 pour une mise en application dès 2022

STAGE BILAN DU SAGE

Le SAGE de la Vilaine a été approuvé par arrêté préfectoral le 2 juillet 2015. L'article R212-44-1 du Code de l'Environnement stipule que « La commission locale de l'eau délibère sur l'opportunité de réviser le schéma tous les six ans à compter de la date d'approbation du schéma ou de sa dernière révision ». Afin d'éclairer la Commission Locale de l'Eau sur la pertinence d'engager une révision du SAGE, un stagiaire a travaillé sur le sujet, afin de faire un bilan de la réalisation du SAGE, de remplir certains indicateurs pour illustrer l'avancement du SAGE et de faire un focus sur les implications de l'approbation du SDAGE révisé.

Le rapport de stage fait un bilan par enjeu du SAGE, en reprenant un indicateur à chaque fois pour illustrer l'avancement du SAGE. Une analyse globale est réalisée sur les évolutions survenues depuis 2015 (de connaissances et réglementaires), le projet de SDAGE révisé et la formulation du SAGE de 2015. Ce rapport conclut à l'opportunité de lancer une révision du SAGE.

Ces travaux ont été présentés en Commission Permanente de septembre et seront présentés en CLE de février 2022.

PROGRAMMES DES BASSINS VERSANTS

En 2021, un travail de collecte a été initié pour obtenir les données techniques et financières des réalisations 2020 des opérateurs de bassin versant. Le manque de temps et de disponibilité des données n'a pas permis d'achever ce travail qui devait permettre d'établir un bilan technique et financier des actions réalisées. Un travail d'harmonisation des terminologies utilisées par chaque opérateur devra également être mené pour disposer d'indicateurs reflétant correctement les actions menées.

Quelques exemples de ces travaux ont été présentés lors de la Commission Permanente du 26 novembre. Les membres ont jugé ce travail utile et pertinent dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du SAGE, mais en prenant les échelles de territoire des opérateurs de bassins après la fusion qui interviendra au 1^{er} janvier 2022.

III. PARTICIPATION À DIFFÉRENTES RÉUNIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

La CLE, représentée par un membre du secrétariat technique, participe à de nombreux groupes de travail, comités de pilotage ou comités de suivi en lien avec la mise en œuvre du SAGE. Sur 2021 :

Thématique	Réunions et groupes de travail
Les zones humides	Comité de gestion Trevelo-Isac COFIL ENS 44 Suivi MAEC sur le N2000 Marais de Vilaine Journées mondiales des zones humides
Les cours d'eau	COFIL et réunions liées aux études et travaux des bassins versants : Littoral Guérandais, Chère Don Isac, Semnon, Ille Illet et Flume, Grand Bassin de l'Oust, Chevré et Vilaine amont, le Meu, Seiche, Unité Vilaine Aval, Loudéac Communauté, Vallons de Haute Bretagne Communauté, Rennes métropole Inventaires de cours d'eau : COFIL, harmonisation DDTM Projet Life Revers'Eau « têtes de bassin versant » Comité gestion hydraulique et usagers – barrages Vilaine amont Groupe de travail « études plans d'eau » Comité technique Plan d'eau (Semnon)
Les peuplements piscicoles	Groupe « poissons migrateurs et continuité » Comité de suivi poissons migrateurs (BGM) COGEPOMI
La baie de Vilaine	Comité de gestion du barrage Stratégie locale du trait de cote GT loisirs nautiques GT pêche à pied et hermelles Comité Départemental de Suivi de la Qualité des Eaux Littorales de Loire-Atlantique
L'altération de la qualité par les nitrates	COFIL sur les captages prioritaires : des Aulniaux, la Valière, Saffré PAR Nitrates Pays de la Loire
L'altération de la qualité par le phosphore	
L'altération de la qualité par les pesticides	Étude de l'impact des pesticides sur la qualité de l'eau potable à Férel COFIL et entretiens mission « Suivi de la Qualité des Eaux » Comité de suivi de la qualité des Eaux – Cap Atlantique Réseau Ecophyto Étude sur les pesticides – Férel Séminaire zéro pesticides Rennes Métropole Groupe Pesticides CRESEB Réunion technique départementale relative aux métabolites de pesticides (56) Colloques régionaux DEPHY 2021 : "Quelles stratégies pour réduire les phytos en Grandes Cultures / Polyculture-élevage?"
L'altération de la qualité par les rejets de l'assainissement (EU et EP)	
L'altération des milieux par les espèces invasives	GT Baccharis
Prévenir le risque d'inondations	Mise en œuvre du PAPI et suivi de la SLGRI : - COFIL Prévention des inondations et gestion du trait de côte dans le Morbihan - COFIL étude de ralentissement des écoulements sur le bassin versant du Meu

	<ul style="list-style-type: none"> - COPIL Stratégie inondation pour le Bassin du Meu - Sécurisation des retenues existantes de la Chère - Opération adaptation des logements de Damgan - Future digue de Damgan et digue de la grande plage - Protection de l'île de Redon PPRI Châteaubriant
Gérer les étiages	Comité départemental de l'Eau (44) Comité de gestion de la ressource en eau 56 Comité de gestion de la ressource en eau 44 Comité de gestion de la ressource en eau 35 Groupe de travail ressource en eau 49 Comités étude de préfiguration de la gestion quantitative Projet Life Revers'Eau
L'alimentation en eau potable	Schéma Alimentation en Eau Potable 44
La formation et la sensibilisation	Présentation enjeux de l'eau et SAGE (Lycée agricole de Derval, lycée du Rheu) Présentation du SAGE (Eau et Rivières de Bretagne) Étude sur l'accompagnement de l'EPTB dans sa communication Sensibilisation milieux aquatiques et activités nautiques (Destination Touristique Rennes et Portes de Bretagne) Sensibilisation nettoyage de plages Formation agents portuaires Concours Journée mondial des zones humides
Organisation des maitrises d'ouvrage et territoires	Organisation de la nouvelle gouvernance sur l'amont de la Vilaine Ateliers Eau et Aménagement du Territoire (CD 44) Rencontre avec les services urbanisme des DDTM 35, 44 et 56 Ateliers Eau et aménagement du territoire (CEREMA) GT urbanisme (PNR Golfe du Morbihan)

À une échelle plus large que le bassin versant de la Vilaine, le secrétariat de la CLE a participé aux travaux suivants :

- Réseau régional des SAGE en Pays de la Loire
- Association Permanente des Présidents de CLE de Bretagne : réunions de l'association, formation des élus
- Journée ATBVB « Qualité eau et pesticides : réglementation – transfert – persistance »
- Forum SDAGE PGRI
- Journées techniques de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne – présentation du SDAGE et du PDM
- Déclinaison régionale du Varenne de l'eau et du changement climatique (Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire)
- Groupe de travail régional Eau et Changement climatique (CRESEB)

La coordinatrice du SAGE fait partie du Groupe Technique National SAGE. En 2021, celui-ci s'est décliné sur 3 modalités différentes :

- Groupe Technique : actualités nationales et travaux thématiques (en 2021 : Mise en œuvre opérationnelle des règles et dispositions des SAGE, définition d'un indicateur SAGE et changement climatique, base des règles de SAGE)
- Comité de Pilotage et groupe de travail de l'étude évaluative sur la politique des SAGE
- Groupe restreint sur l'élaboration d'un logigramme de procédure pour la révision des SAGE

Le secrétariat technique de la CLE a également participé aux événements suivants :

- Carrefour des Gestions Locales de l'Eau
- Conférence Ligérienne de l'eau (Région Pays de la Loire)

Enfin, le secrétariat de la CLE a assisté aux Formations / Webinaires suivants :

- Webinaire Région Bretagne / CRESEB : « études HMUC » (DREAL Pays de la Loire)

- Webinaire PSE (Chambre Régionale d'agriculture des Pays de la Loire)
- Webinaire CNFPT : « Ruissellements et érosion des sols : Rétrospective, analyses coûts-bénéfices, prospective »
- Conférence scientifique « les plans d'eau : enjeux et réponses »
- Visi'eau ANEB : « Présentation des résultats du projet de recherche Interreg ALICE – Prospective 2050 »
- Webconférence évaluation des restaurations écologiques
- Formation au dialogue territorial (IFREE / CPIE)
- Webinaire « Acquisition, bancarisation et valorisation des données qualité des eaux continentales » (Agence de l'eau Loire-Bretagne)
- Webinaire « Piloter un territoire selon une logique de résultat pour la qualité de l'eau » (OFB)

PERSPECTIVES 2022

RÉUNIONS DE CLE

En 2022, la Commission Locale de l'Eau se réunira à plusieurs reprises, pour évoquer notamment les sujets suivants :

- Le bilan du SAGE et sa mise en révision
- Point d'avancement sur les actions en baie de Vilaine : profils de baignade, profils de vulnérabilité conchylicole, charte de navigation
- Inondations

Le président de l'EPTB évoquera également en fin d'année les actions menées par l'établissement sur le bassin versant en vue de la mise en œuvre du SAGE.

MISE EN RÉVISION DU SAGE VILAINE

Les conclusions du rapport de stage établi en septembre 2021 démontrent qu'il y a un intérêt à mettre en révision le SAGE, et ce à plusieurs titres. Ainsi, l'écriture du SAGE mériterait une clarification sur les maîtrises d'ouvrage, les calendriers de mise en œuvre ou encore une simplification de document conséquent. D'autre part, les connaissances sur le territoire (notamment par la mise en œuvre des dispositions du SAGE en vigueur) ont progressé et la réglementation a évolué. Ces éléments seront à intégrer pour que le SAGE reste en adéquation avec les enjeux du territoire.

En février 2022, il sera proposé à la Commission Locale de l'Eau de se délibérer sur la mise en révision du SAGE.

LANCEMENT DE L'ÉTUDE HYDROLOGIE MILIEUX USAGES CLIMAT SUR LE TERRITOIRE DU SEMNON

À la suite de l'étude de préfiguration HMUC menée en 2021, le prestataire finalisera les rapports avant d'élaborer et rédiger le cahier des charges technique de la méthode HMUC à appliquer au sous-bassin du Semnon. Cette étude devrait être engagée en second semestre 2022.

BILAN DE LA CHARTE DE NAVIGATION DE L'ESTUAIRE

La charte d'engagement pour une navigation durable sur le bassin baie de Vilaine-Vilaine maritime, issue d'une large concertation et initiée en 2017, arrive à échéance en 2022. L'EPTB Vilaine a donc engagé une prestation pour de réaliser un bilan du plan d'actions, déclinaison de la charte, dont les conclusions seront présentées en CLE.

Ce rapport d'activités a été approuvé par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine du 3 février 2022.

**Le Président de la CLE du SAGE Vilaine
Michel DEMOLDER**



ANNEXE – AVIS DE LA CLE

SAGE Vilaine - Suivi des avis 2021				
Numéro	Dossier	Localisation	Pétitionnaire	Avis
202101	Création d'une installation de stockage de déchets inertes à Orgères	Orgères	Eurovia Bretagne	Non conforme
202102	Inventaires zones humides	Erbray, Saint-Aubin-du-Cormier		Compatible
202103	PLU Saint-Aubin-du-Cormier	Saint-Aubin-du-Cormier	Commune de Saint-Aubin-du-Cormier	Non compatible
202104	ZAC du Lindon - compléments (2)	L'Hermitage	Territoire Publics	Compatible
202105	Stratégie régionale captages prioritaires	Bretagne	DREAL Bretagne	Compatible
202106	Demande de régularisation d'un plan d'eau	Saint-Congard	Messieurs RAFFLEGEAU	Compatible
202107	Extension de la STEP de Noyal-sur-Vilaine	Noyal-sur-Vilaine	Commune de Noyal-sur-Vilaine	Compatible
202108	Autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de la carrière de Pont Monvoisin	Saint-Malo-de-Phily	Société Carrières de Mont-Serrat	Non conforme
202109	Arrêté cadre sécheresse 35	Ille-et-Vilaine	DDTM 35	Compatible
202110	Création d'un plan d'eau de 8000m²	Allaire	M. BREGER	Non compatible
202111	PLU Amanlis	Amanlis	Commune d'Amanlis	Compatible
202112	Modification simplifiée du SCoT Arc Sud Bretagne	Arc Sud Bretagne	Arc Sud Bretagne	Non compatible
202113	Contrat territorial du bassin versant du Semnon	Bassin versant du Semnon	Syndicat Mixte du Bassin du Semnon	Compatible
202114	Nouvelle station d'épuration de Montauban-de-Bretagne	Montauban de Bretagne (Meu)	Commune de Montauban de Bretagne	Compatible
202115	Porter à connaissance pour modification de l'autosurveillance de la station d'épuration des eaux usées de LA GUERCHE DE BRETAGNE	La Guerche de Bretagne	Commune de La Guerche de Bretagne	Compatible
202116	Mise à 2x2 voies RN164 Merdrignac Ouest	Laurenan, Gomené et Merdrignac	DREAL Bretagne	Non compatible
202117	Stratégie régionale captages prioritaires	Pays de la Loire	DREAL Pays de la Loire	Incomplet
202118	Autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de la carrière de Barel	Guenrouet et Blain	SOCALO	Non compatible
202119	PLU Bains-sur-Oust	Bains-sur-Oust	Commune de Bains-sur-Oust	Non compatible
202120	Porter à connaissance du rétablissement de la continuité écologique du moulin de La Gacilly	La Gacilly	Commune de La Gacilly	Non compatible
202121	SDAGE, PDM et PGRI	Bassin Loire-Bretagne	AELB, DREAL	Avis réservé sur le SDAGE, pas d'avis sur le PDM, avis favorable sur le PGRI
202122	Autorisation relative à la régularisation du plan d'eau d'Aleth et mise en conformité pour la continuité écologique du ruisseau de Saint-Malo-de-Beignon	Saint-Malo-de-Beignon	De l'Oust à Brocéliande Communauté	Compatible
202123	Autorisation environnementale pour le projet BRIDOR3	Liffré	Bridor	Non compatible
202124	Inventaire des cours d'eau du bassin versant du Meu et de Rennes Métropole			Compatible
202125	Compléments apportés sur le dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet de mise en 2X2 voies de la RN164 section MERDRIGNAC Ouest	Laurenan, Gomené et Merdrignac	DREAL Bretagne	Non compatible
202126	déclaration d'intérêt général pour les travaux 2021-2026 du contrat territorial du bassin versant du Semnon	bassin versant Semnon	Syndicat Mixte du Bassin du Semnon	Compatible
202127	Délimitation de l'Aire d'Alimentation du Captage des Aulniaux sur Le Mené	Le Mené	Commune de Le Mené	Compatible
202128	modifications n° 1 et 2 du PLU de Bretagne Porte de Loire Communauté	BPLC	BPLC	Non compatible
202129	PLU de Les Fougerêts	Les Fougerêts	Commune de Les Fougerêts	Compatible
202130	Extension de la capacité de la STEP de La Chapelle-Bouëxic	La Chapelle-Bouëxic	Commune de La Chapelle-Bouëxic	Compatible
202131	Extension de la STEP de Romillé	Romillé	Rennes Métropole	Compatible
202132	Extension de la STEP de Saint-Thurial	Saint-Thurial	Commune de Saint-Thurial	Incomplet
202133	Compléments au dossier de création d'une installation de stockage de déchets inertes à Orgères	Orgères	Eurovia Bretagne	non conforme
202134	Modification du PLU de Saint-Jean-sur-Vilaine	Saint-Jean-sur-Vilaine	Commune de Saint-Jean-sur-Vilaine	Compatible
202135	Inventaires zones humides	Paimpont, Betton		Compatible
202136	Département du Morbihan - RD775 - aménagement Le Croizo / Kergounieux sur la commune principale de La Vraie Croix	La Vraie Croix	Département du Morbihan	Compatible
202137	Compléments à l'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de la carrière de Pont Monvoisin	Saint-Malo-de-Phily	Société Carrières de Mont-Serrat	Non conforme
202138	Modification du SCoT de Nantes / Saint-Nazaire		Pôle métropolitain de Nantes-Saint-Nazaire	Non concerné
202139	Porter à connaissance du projet d'aménagement d'un parc conchylicole au lieu-dit Loscolo	Pénéstin	LAD-SPL	Compatible
202140	Carrière La Vigne et ISDI de Louët	Bréal-sous-Montfort	CARDIN TP	Compatible
202141	Programme d'actions sur le captage de Saffré	Saffré	Atlantic'Eau	Compatible
202142	Compléments à l'autorisation environnementale pour le projet BRIDOR3	Liffré	Bridor	Non compatible
202143	Autorisation environnementale pour l'ouverture d'une sablière de 56,4 ha à Grand Auverné (44)	Grand Auverné	société d'exploitation du Grand-Auverné	Non conforme
202144	Arrêté cadre sécheresse 56	Département du Morbihan	DDTM 56	Compatible
202145	Compléments au porter à connaissance du rétablissement de la continuité écologique du moulin de La Gacilly	La Gacilly	Commune de La Gacilly	Compatible
202146	Autorisation environnementale pour la ZAC du Feuillet	Melesse	CREDIT MUTUEL AMENAGEMENT FONCIER	Non compatible
202147	Autorisation environnementale pour l'ouverture d'une sablière à Soudan	Soudan	La soudannaise des sables	Non conforme
202148	Régularisation et de mise aux normes du bassin de rétention de la ZAC de Val Coric à Guer	Guer	De l'Oust à Brocéliande Communauté	
202149	Dossier de déclaration relatif à l'extension d'une retenue d'irrigation au lieu-dit Coïσμα sur la commune de Conquereuil	Conquereuil	EARL Les Epis	Non conforme
	dossiers en cours d'analyse			